



Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine - Budget Participatif Réunion publique de lancement du mardi 18 juin à Royère-de-Vassivière Compte-rendu

L'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine a lancé une démarche expérimentale de budget participatif santé sur deux départements : la Gironde et la Creuse. Sur le territoire creusois, le Plateau de Millevaches a été désigné comme le territoire d'expérimentation.

Dans ce cadre, l'ARS a souhaité proposer une réunion publique à destination des habitants concernés. Ainsi, cette réunion publique organisée le **mardi 18 juin à 18h30 sur la commune de Royère-de-Vassivière** a été l'occasion de lancer officiellement la démarche sur le territoire.



L'objectif de la réunion était de présenter la démarche aux habitants du territoire concerné et répondre aux interrogations ainsi que de mobiliser des porteurs de projet éventuels. Il s'agissait également d'identifier des volontaires pour participer au comité des projets.

Une 20^{aine} de participants ont assisté à cette réunion de lancement en présence de représentants de l'ARS. Un rafraichissement était offert à l'arrivée des participants.





La présentation en plénière (cf ppt)

François FRAYSSE, directeur du pilotage, de la stratégie et des parcours, a introduit la réunion en expliquant la volonté de l'ARS de renforcer la démocratie en santé, une orientation stratégique qui se reflète dans la démarche de budget participatif engagée.



L'agence NEORAMA a présenté en première intervention le principe d'un budget participatif, les enjeux et objectifs de la démarche, les 6 étapes d'un budget participatif et quelques exemples emblématiques portés par les communes de Rennes, Grenoble et Floirac.

Dans un deuxième temps, Madame Catherine Aupetit, directrice adjointe de la délégation départementale de la Creuse a présenté la démarche de budget participatif en Creuse en revenant sur les points clés :

- **le territoire concerné** du plateau de Millevaches, soit 23 communes,
- le budget de 40 000 euros dédié à la démarche,
- le règlement constitué pour encadrer la démarche, (disponible sur le site de l'ARS)
- **les projets** recevables portant sur la santé au sens large (nutrition, hygiène, activité physique, bien être, lien social...)
- **l'appel à projet** jusqu'à fin septembre prévoyant un accompagnement sur le territoire sur RDV pour aider à formaliser les projets et à remplir le dossier de candidature
- **la gouvernance de la démarche** autour du comité des projets constitué de 9 habitants volontaires
- les modalités de vote envisagées,
- et **le calendrier prévisionnel** de la démarche.





Les questions-réponses

Plusieurs questions ont porté sur **le territoire de la démarche**. En effet, la démarche concerne le plateau des Millevaches constitué de 23 communes (*Banize, Chavanat, Croze, Faux-la-Montagne, Felletin, Gentioux-Pigerolles, Gioux, Mansat-la-Courrière, Le Monteil-au-Vicomte, La Nouaille, Pontarion, Royère-de-Vassivière, Saint-Frion, Saint-Marc-à-Frongier, Saint-Marc-à-Loubaud, Saint-Martin-Château, Saint-Pardoux-Morterolles, Saint-Quentin-la-Chabanne, Saint-Yrieix-la-Montagne, Soubrebost, Thauron, Vallière, La Villedieu). Les projets proposés doivent bénéficier aux habitants de ce territoire. Toutefois il a été précisé que le porteur de projet ou le lieu du projet peuvent être hors du territoire concerné à condition qu'il soit démontré que le projet bénéficie majoritairement aux habitants des communes citées.*

Des questions ont également été posées sur **les porteurs de projets**. La commune de Faux-la-Montagne a notamment exprimé sa volonté de porter des projets. Il a été rappelé que cette démarche s'adresse prioritairement aux citoyens. Toutefois, des collectivités ou associations peuvent accompagner les citoyens en tant que structures porteuses de projet et recevoir les financements.

Des interrogations ont été soulevées concernant les projets également :

- <u>sur la durée du budget</u> : il sera possible de demander un budget pour la réalisation d'un projet qui sera consommé sur plusieurs années.
- Sur la similitude /concurrence éventuelle de projets proposés sur différentes communes : la possibilité de regrouper ou fusionner les projets sera étudiée tout en conservant le bénéfice pour l'ensemble des communes.
- <u>Sur la nature des projets</u> : il est rappelé que les projets doivent être d'intérêt général et porter sur la thématique santé dans toutes ses acceptations (prévention, éducation et promotion de la santé, accès aux soins...) en fonction des problématiques santé rencontrées sur le territoire.

A la fin de la réunion de lancement, les participants étaient invités à laisser dans une urne dédiée leurs coordonnées ainsi que leur idée de projet. Les services de l'ARS pourront ainsi les recontacter et organiser un rendez-vous pour discuter et formaliser le projet proposé. A cette occasion, 5 idées de projet ont été récoltées.

De plus, un espace dédié permettait de s'inscrire pour participer dans le cadre du comité des projets qui encadre la démarche. A ce jour, il n'y a pas encore de volontaire pour intégrer le comité des projets.

Plus globalement, la démarche a été accueilli avec intérêt et enthousiasme par les participants.

Si vous êtes intéressés pour participer au comité des projets, contactez le 07 57 54 22 32

Si vous avez une idée de projet, vous pouvez prendre rendez-vous avec l'ARS sur le territoire pour obtenir une aide dans la formalisation de votre projet, au 05 55 51 81 02 ou ars-dd23-direction@ars.sante.fr

Toutes les informations sont à retrouver sur le site internet de l'ARS : www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr.